

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2014
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le sixième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité et du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), dans lesquels le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes the parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Ce rapport couvre la période allant du 22 juillet au 18 août 2014. Il se fonde sur les données auxquelles les acteurs des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes.

II. Principaux faits nouveaux

A. Questions politiques et militaires

3. Le conflit et les violences en Syrie ont continué avec la même d'intensité au cours de la période considérée, en particulier dans les provinces d'Alep, Hama, Homs, Deir el-Zor, Rif-Damas, Damas, Hassaké, Edleb, Deraa et Raqqa. Les bombardements aériens aveugles auxquels se sont livrées les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques opérés par les groupes d'opposition armés, les groupes extrémistes et les groupes terroristes désignés[1] ont alourdi le bilan des morts et des blessés et produit de nouveaux déplacements de populations. Selon les données recueillies par les organisations des droits de l'homme auprès de diverses sources, juillet 2014 a été le mois le plus meurtrier en Syrie depuis le début du conflit en mars 2011, avec plus d'un millier de morts et de blessés parmi les civils.

____

[*] Nouveau tirage pour raisons techniques (5 septembre 2014).

[1] Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1267 (1999). L'un et l'autre opèrent en République arabe syrienne.

14-59470* (F) 050914 050914





4. Les forces gouvernementales ont poursuivi leurs frappes aériennes et leurs largages systématiques de barils explosifs, causant la mort de centaines de civils. Dans un rapport rendu public le 30 juillet sous le titre « Barrage of Barrel Bombs », Human Rights Watch indique que l'analyse des images satellitaires enregistrées entre le 22 février et le 14 juillet 2014 fait apparaitre plus de 650 nouveaux points d'impact portant la marque de largages d'explosifs sur les quartiers d'Alep tenus par l'opposition armée. La plus lourde concentration de bombes est tombée sur les quartiers résidentiels de Massaken, Hanano, Boustan el-Pacha, Cheik Khodr, Trab el-Hellok, Ain el-Tall, Rassafé et Cheik Said, où vivent toujours des civils qui n'ont pas les moyens de partir. Selon les renseignements reçus, plus de 121 barils explosifs ont en outre été largués entre le 22 juillet et le 13 août, causant la mort de 185 civils. Les provinces de Deraa et Hama ont été durement touchées. Ainsi, entre le 22 et le 31 juillet, plus de 30 barils explosifs sont tombés sur la localité de Dael, dans le Deraa, tuant 10 civils dont 5 enfants, et beaucoup d'autres ont été largués sur les régions rurales du nord et de l'ouest de la province de Hama, notamment le 4 août sur le village d'Aqareb, où au moins cinq civils ont péri.

5. Les villes et les zones tenues par le régime ont continué d'être la cible d'attaques aveugles au mortier, de tirs d'artillerie et d'attentats à la voiture piégée perpétrés par des groupes d'opposition armés et des groupes extrémistes, notamment dans les provinces d'Alep, de Homs et de Damas. L'attaque au mortier du 25 juillet sur un quartier de Damas aux mains du Gouvernement a tué 15 civils, dont 3 femmes et 6 enfants. À Homs, un attentat-suicide à la voiture piégée a fait 11 victimes civiles dans le quartier à majorité alaouite d'el-Arman. Quelque 225 obus de mortier et missiles sont tombés sur Damas entre le 3 et le 7 août, tuant plus de 17 personnes et en blessant au moins une centaine d'autres, dont des enfants.

6. Les combats et le conflit ont provoqué d'autres déplacements de populations, en particulier dans les provinces de Hama, Hassaké et Deir el-Zor. Les affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés dans les zones rurales du sud et de l'ouest de la province de Hama ont provoqué l'exode d'environ 22 500 personnes vers la ville de Hama. Environ 10 000 habitants d'Hassaké se sont repliés dans la ville de Qamichli en prévision d'autres offensives de l'EIIL. Dans la province de Deir el-Zor, près de 100 000 personnes, pour la plupart des femmes, des enfants et des vieillards, ont pris la fuite en direction de Baqaan, Houjein, el-Bahr et el-Chafa devant les avancées de l'EIIL.

7. Toutes les parties au conflit ont continué de s'en prendre aux services essentiels, causant des ruptures d'approvisionnement en eau potable et en électricité. À Alep, les dégâts infligés à la principale station de pompage d'eau de la ville (Sleiman el-Halabi) le 2 juin par des groupes d'opposition armés continuent de priver d'eau plus de 700 000 personnes. Les travaux de réparation se poursuivent depuis le 19 juillet, mais la capacité de pompage du complexe reste faible en raison des coupures d'électricité et du manque de carburant pour groupes électrogènes. On a appris la semaine dernière que le Front islamique avait à de multiples reprises coupé l'eau de la station alimentant la citerne collective de Tichrin, qui dessert une zone d'hébergement de déplacés. La disponibilité réduite de services essentiels tels que l'eau et l'électricité dans diverses zones contestées des provinces de Deraa, Edleb, Hama, Deir el-Zor et Rif-Damas a perduré, une fois de plus à cause des pénuries de carburant.

8. L’EIIL ne cesse d’accroitre son influence en Syrie, surtout le long des grands axes d’approvisionnement de la zone rurale centrale de la province de Homs ainsi que dans le Hama, le Rif-Damas, le sud de l’Hassaké et l’ouest de la province d’Alep. Il continue d’essayer de prendre le contrôle des points de passage aux frontières et des ressources naturelles. Au cours de la période considérée, ses accrochages avec les forces gouvernementales lui ont fait gagner du terrain dans les provinces de Raqqa, de Hassaké et d’Alep. Dans le cas de Raqqa, il a mis la main sur deux des trois bases militaires encore tenues par le Gouvernement et aurait tué dans ces opérations au moins 85 soldats syriens, dont certains par décapitation. Il a également investi une grande base militaire du régime à Hassaké et a établi sa présence dans le quartier Goueiran de la ville après avoir lancé un assaut sur les zones sous contrôle gouvernemental et kurde proches de Tell el-Tamr et Yaroubiyé afin d’élargir et accompagner son offensive dans le Kurdistan iraquien. Les 29 et 30 juillet, des combats meurtriers ont opposé l’EIIL et des éléments kurdes dans la province d’Alep à l’ouest de Ain el-Arab (Kobanî). Ailleurs, l’EIIL a pris le contrôle des localités de el-Taané et el-Moukbilé situées à la périphérie de la zone industrielle de Cheik Najjar. Depuis le 13 août, il a investi des villages stratégiques au nord-est d’Alep dans la direction des districts de Marea et d’Azaz afin de tenter de prendre le contrôle du point de passage de Bab el-Salam, à la frontière turco-syrienne.

9. Les récentes offensives de l’EIIL sur le district de Sinjar, dans la province de Ninive, ont provoqué le déplacement d’environ 55 000 Yazidis vers la province de Hassaké entre le 2 et le 11 août. La majorité des déplacés entrés en Syrie ont regagné l’Iraq par la suite, mais environ 15 000 personnes vivent dans le camp de déplacés de Noorouz et des centaines d’autres sont éparpillées dans les villages et les localités des alentours. Le HCR et ses partenaires à Qamichli accélèrent leur intervention en organisant notamment des ponts aériens pour acheminer les secours à la province de Hassaké. Ils transportent également les déplacés les plus vulnérables au camp de Noorouz ou vers/depuis les divers points de passage entre l’Iraq et la Syrie.

10. Le Front el-Nosra a pris entièrement le contrôle de la bande frontalière turco-syrienne de la province d’Edleb, depuis Lattaquié jusqu’à Bab el-Haoua, y compris celui du poste frontalier de Darkoch/Sanli, après avoir défait l’Armée syrienne libre dans l’ouest de la province. Il a maintenant la haute main sur le commerce de contrebande à la frontière – une source de revenus importante pour les groupes d’opposition armés.

11. Le 14 août, le Conseil de sécurité a adopté à l’unanimité sa résolution 2170 (2014) dans laquelle il condamne le recrutement de combattants terroristes étrangers par l’EIIL, le Front el-Nosra et toutes les autres entités liées à Al-Qaida, exige que tous les combattants terroristes étrangers associés à l’EIIL et aux autres groupes terroristes se retirent immédiatement et se déclare prêt à envisager d’inscrire sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida ceux qui recrutent pour le compte de l’EIIL, du Front el-Nosra et de tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou qui participent à leurs activités, y compris en finançant ou en facilitant les voyages de combattants terroristes étrangers.

12. Bien que l’ONU ne soit pas en mesure de vérifier indépendamment leurs effectifs et leur origine, les non-Syriens semblent de plus en plus nombreux à se

battre en Syrie, et cela dans tous les camps, y compris dans les groupes terroristes désignés. Au cours de la période considérée, l'Australie a délivré des mandats d'arrêt contre deux de ses ressortissants accusés de combattre dans les rangs de l'EIIL. Le 13 août, la France a fait savoir que près de 900 citoyens français avaient rejoint les champs de bataille du Moyen-Orient, soit en Syrie soit en Iraq, et que certains avaient intégré l'EIIL. Les campagnes de communication et de recrutement de l'État islamique d'Iraq et du Levant continuent de promouvoir le « califat islamique » à coup de messages audiovisuels techniquement très au point diffusés dans différentes langues. Le territoire du « califat islamique » proclamé par l'EIIL représente aujourd'hui une population estimée à quelque 9 millions de personnes.

13. Le conflit syrien a débordé au Liban le 2 août dans la ville frontalière d'Arsal où des heurts violents ont opposé les forces libanaises et des groupes extrémistes venus apparemment du Qalamoun et dans lesquels se trouvaient des éléments du Front el-Nosra et de l'EIIL. Le 7 août, le Liban a annoncé que l'armée libanaise avait repris le contrôle de la ville, où il n'y avait plus de combattants étrangers. Quelque 1 086 Syriens ont donc quitté Arsal et sont retournés dans leur pays.

B. Droits de l'homme

14. Les violations graves des droits de l'enfant ont continué au cours de la période considérée, avec notamment des meurtres et des mutilations d'enfants, des recrutements d'enfants ainsi que des détentions arbitraires et des enlèvements d'enfants. L'EIIL détient toujours 130 des 153 écoliers qu'il a enlevés le 29 mai sur la route d'Ain el-Arab dans la province d'Alep. Le HCDH a appris le 22 juillet que deux des enfants s'étaient évadés et avaient raconté les séances de tabassage et de décharges électriques infligées à leurs camarades dans le but avoué d'obtenir des renseignements sur les militants politiques d'Ain el-Arab (Kobani) et d'Alep. Certains des enfants seraient en outre détenus avec des adultes dans des conditions indignes.

15. Les groupes d'opposition armés syriens continuent de recruter des enfants, avec plus de 120 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (y compris de filles et d'enfants âgés de 8 ans à peine) recensés en 2014, dont plus de la moitié pour l'Armée syrienne libre. Si les rapports antérieurs à 2014 indiquaient que les enfants associés à des groupes armés avaient des fonctions essentiellement auxiliaires, on note cette année une tendance confirmée à utiliser davantage d'enfants dans les unités combattantes. Le 31 juillet, la Coalition nationale des Forces de la révolution et de l'opposition syriennes (la Coalition syrienne) a envoyé au Conseil de sécurité une lettre accompagnée du texte du communiqué adopté conjointement par la Coalition et le Conseil militaire suprême de l'Armée syrienne libre (ASL) pour faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants. Les signataires du communiqué se sont engagés entre autres à émettre à l'intention des unités de l'ASL des ordres interdisant de recruter des enfants et exigeant l'arrêt de l'utilisation des écoles et hôpitaux à des fins militaires.

16. Les violences faites aux femmes ont également continué au cours de la période considérée. Le 17 juillet, une femme a apparemment été lapidée à mort par une trentaine de membres de partisans de l'EIIL après avoir été déclarée coupable d'adultère par un tribunal de la charia de la ville d'al-Tabaqa, dans la province de Raqqa. Dans la dernière semaine de juillet, l'EIIL a fait distribuer dans les provinces

de Deir el-Zor et de Raqqa des dépliants contenant la liste des restrictions vestimentaires imposées aux femmes et précisant que tout écart serait sévèrement puni. On a aussi appris que d'autres groupes d'opposition armés traitaient les civils de la même manière que l'EIIL dans les zones qu'ils contrôlaient et qu'ils avaient par exemple procédé à des lapidations pour adultère ou homosexualité à Douma, dans le Rif-Damas.

17. Le 25 juillet, l'EIIL a apparemment capturé et exécuté plus de 40 soldats de l'armée régulière à Raqqa. Les images horribles diffusées sur Internet montrent les soldats morts; certains semblent avoir été décapités et leurs têtes ont été fichées sur des poteaux métalliques dressés dans le centre-ville. Le 26 juillet, un blogueur a été exécuté dans la localité d'Abou Kamal (province de Deir el-Zor) et son corps attaché à un poteau a été exposé publiquement sur ordre du Front el-Nosra et de l'EIIL. La victime était accusée d'appartenir à al-Kafan al-Abiad, un groupe militant kurde implanté à Abou Kamal. De plus, l'EIIL détient toujours environ 250 civils, dont quelque 160 travailleurs migrants enlevés il y a environ six mois sur la route d'Ain el-Arab (Kobani) à leur retour d'Iraq. Plus de 700 membres de la tribu arabe Al-Cheitaat auraient été tués début août dans la province de Deir el-Zor par des militants de l'EIIL qui les accusaient d'apostasie.

18. Au sujet des détenus et prisonniers provenant de la prison centrale d'Alep, le HCDH a reçu de nouvelles informations indiquant que la plupart d'entre eux avaient été transférés à l'école al-Wahda d'Alep ou à la prison centrale d'Adra, dans le Rif-Damas. Leurs conditions de détention semblent très dures et il y aurait des cas de tuberculose et d'enfants encellulés avec des adultes dans l'ancienne école al-Wahda. En réponse à une note verbale du HCDH datée du 25 juin, le Gouvernement syrien a fait savoir que les autorités judiciaires avaient repris la procédure à la suite des transfèrements dans un nouveau bâtiment et qu'une commission judiciaire examinait le statut des prisonniers pour appliquer le décret d'amnistie. Il a également annoncé que 363 détenus de la prison centrale d'Alep avaient été remis en liberté le 28 juillet et que les corps encore inhumés dans l'enceinte de l'établissement seraient rendus aux familles lorsque la zone serait sécurisée. Le HCDH est récemment parvenu à la conclusion que les forces gouvernementales syriennes, ainsi que les groupes d'opposition armés, avaient commis à l'encontre des ex-détenus de la prison centrale d'Alep des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre[2].

19. En ce qui concerne le statut des 100 hommes évacués de la vieille ville de Homs et transférés de l'ancienne école Andalous en février, le HCDH a été informé qu'une quinzaine de déserteurs avaient été réintégrés dans leurs unités militaires, que 35 insoumis avaient été conscrits au titre du service militaire et que 11 civils et 3 déserteurs avaient été libérés. Le reste des prisonniers est encore derrière les barreaux, y compris plus de 45 détenus se trouvant dans la prison centrale de Sidnaya en attente de jugement devant les tribunaux antiterroristes. Le 30 juillet, le HCR s'est rendu dans la prison d'Andalous où il a découvert 29 sans-papiers et

---

[2] Le rapport du HCDH intitulé « Surrounded by Death: Former Inmates of Aleppo Central Prison », paru le 12 août, décrit « les souffrances indescriptibles » endurées par les détenus de la prison centrale d'Alep avant et pendant une année de siège d'Alep par plusieurs groupes d'opposition armés. http://www.ohchr.org/Documents/Countries/SY/AleppoCentralPrison.pdf.

3 familles évacuées qui avaient choisi de rester en détention faute de meilleure option. Le lieu sert de nouveau d'abri collectif.

20. Le Gouvernement syrien a indiqué que 828 personnes avaient été graciées entre le 22 et le 28 juillet après avoir rendu leurs armes et s'être engagées à ne plus participer aux hostilités. Il n'a pas précisé si un quelconque bénéficiaire de cette mesure était aux mains des autorités.

21. L'absence d'obligation de rendre compte continue de favoriser l'impunité des auteurs de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Syrie. Les membres de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, les fonctionnaires du HCDH et les observateurs des Nations Unies pour les droits de l'homme sont toujours interdits d'accès en Syrie.

C. Accès humanitaire

22. On estime à environ 10,8 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence en Syrie, dont plus de 6,4 millions de déplacés. Environ 4,7 millions résident dans des zones difficiles d'accès, dont au moins 241 000 personnes encore piégées par les forces gouvernementales ou les forces d'opposition.

23. C'est la première fois que je peux faire état dans mes rapports mensuels au Conseil de sécurité d'une amélioration de l'accès au travers des lignes de conflit et des frontières. La possibilité d'emprunter des points de passage supplémentaires résultant de la résolution 2165 (2014) a permis d'atteindre plus facilement les provinces d'Alep, de Deraa, de Rif-Damas, d'Edleb et de Lattaquié. On relèvera en particulier que des fournitures médicales, dont des articles chirurgicaux, ont pu être livrées ce mois-ci dans un certain nombre de zones détenues par l'opposition. De nouveaux points d'accès ont également été ouverts dans les lignes de conflit dans les provinces d'Alep (zones rurales de l'est), de Deraa (quartiers de la ville aux mains de l'opposition) et de Rif-Damas. Il a ainsi été possible d'atteindre un grand nombre de zones qui n'avaient pas reçu d'aide depuis le début du conflit. Il convient de noter que des fournitures médicales, dont des articles chirurgicaux, ont pu parvenir à plusieurs zones détenues par l'opposition au cours de ce mois.

24. Dans l'ensemble, les secours ont pu atteindre 48 des 287 zones assiégées ou difficiles d'accès (soit environ 17 %). Le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont pu apporter une assistance alimentaire et nutritionnelle à 469 510 personnes dans 23 zones difficiles d'accès, contre 95 838 personnes dans 14 zones difficiles d'accès durant la période précédente. Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), l'UNRWA et l'UNICEF ont apporté des articles non alimentaires à 81 151 personnes dans 23 zones difficiles d'accès, contre 62 090 personnes dans 29 zones difficiles d'accès durant la période précédente.

25. Le mécanisme de surveillance prévu au paragraphe 3 de la résolution 2165 (2014) a été mis en place. Il est devenu opérationnel le 23 juillet en Turquie et le 2 août en Jordanie, à la suite de la formation et du déploiement des premières équipes d'observateurs des Nations Unies. Le déploiement de ces équipes en Iraq

n'a pas pu avoir lieu en raison des combats et de l'insécurité qui sévissent dans le nord-ouest du pays.

26. Durant la période considérée, l'ONU et ses partenaires ont envoyé cinq cargaisons en Syrie (4 depuis la Turquie et 1 depuis la Jordanie), en empruntant les postes frontière de Bab el-Salam et de Ramtha, comme le prévoit la résolution 2165 (2014). Ils ont ainsi pu apporter une aide alimentaire à plus de 67 000 personnes, des articles non alimentaires à près de 70 000 personnes, de l'eau et des articles d'hygiène à environ 75 000 personnes et des fournitures médicales à près de 110 000 personnes, dont des articles chirurgicaux à 200 personnes, ainsi que d'autres articles aux habitants des provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié et de Deraa. Les équipes des Nations Unies ont surveillé le chargement des cargaisons et accompagné les véhicules chargés jusqu'aux postes frontière. Ces expéditions ont été rendues possibles grâce à l'entière coopération des Gouvernements de la Turquie et de la Jordanie.

27. Conformément à la résolution 2165 (2014), pour chaque envoi, l'ONU a envoyé une notification préalable aux autorités syriennes pour leur préciser le contenu, le district de destination et le nombre de bénéficiaires, et le Mécanisme de surveillance leur a envoyé une notification pour leur confirmer le caractère humanitaire de l'envoi.

28. Du fait de la dégradation des conditions de sécurité dans la province d'Hassaké et compte tenu de la situation dans l'Iraq voisin, il est impératif de pouvoir continuer à acheminer des articles de secours par le poste frontière de Nousseibin/Quamichli, qui est la route la plus directe pour se rendre dans la province. Le HCR et le PAM organisent des ponts aériens depuis Damas pour acheminer de la nourriture et des articles non alimentaires à 50 000 personnes dans différentes parties de la province, sachant que certaines de ces fournitures sont réservées aux victimes de la crise iraquienne. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a également pu acheminer les solutions intraveineuses nécessaires aux traitements de plus de 3 400 personnes.

29. Des groupes terroristes désignés continuent de gravement entraver l'accès aux provinces orientales de la Syrie, ce qui fait que près de 390 000 personnes n'ont pas pu bénéficier de l'assistance alimentaire prévue à Raqqa, Deir el-Zor et Hassaké durant la période à l'examen. Le 6 août, un convoi du PAM composé de 18 camions se dirigeant vers Deir el-Zor et Raqqa a été attaqué par un groupe inconnu. Deux chauffeurs de camion ont été tués et deux ont été blessés, et le contenu des quatre camions a été endommagé ou détruit. Les 14 camions restants, transportant de l'aide pour 59 445 personnes, ont réussi à atteindre Raqqa. L'aide est actuellement distribuée aux populations. Les groupes d'opposition armés, dont le Front islamique et l'État islamique d'Iraq et du Levant, ont continué de bloquer l'acheminement de l'aide vers les zones contrôlées par l'autre groupe. À Alep et dans le nord de Hassaké, l'État islamique a continué de bloquer l'accès humanitaire, en particulier vers les zones kurdes et les villages de la province de Deir el-Zor qui lui résistent.

30. Malgré un environnement opérationnel difficile, les agences des Nations Unies et leurs partenaires ont poursuivi leurs efforts pour fournir une assistance à ceux qui en ont besoin. En juillet, le PAM a expédié de la nourriture pour 3,66 millions de personnes dans 13 provinces syriennes, remplissant 86 % de son objectif, qui était de 4,25 millions de personnes, soit une augmentation de 7 % par rapport aux 3,42 millions (81 % de son objectif) qu'elle avait aidées en juin. Les envois de

chlore effectués par l'UNICEF ont permis à 16,5 millions de personnes de profiter d'une eau salubre. L'OMS a distribué les médicaments et fournitures nécessaires à environ 580 000 traitements médicaux. Entre le 17 juillet et le 4 août, le HCR a expédié des articles de secours pour plus de 181 600 personnes dans neuf provinces.

Zones assiégées

31. Environ 241 000 personnes restent piégées : 196 000 dans des zones assiégées par les forces gouvernementales à Moudamiyet el-Cham, Ghouta orientale, Daraya et Yarmouk; et 45 000 dans les zones assiégées par les forces d'opposition à Noubl et Zahra.

32. Durant la période examinée, une assistance, y compris de nature médicale, a pu être apportée à deux communautés assiégées : Yarmouk et Moudamiyet el-Cham. De la nourriture a été distribuée à 6 060 personnes (2,5 % de la population piégée); des articles non alimentaires, à 4 520 personnes (1,8 %) ; et des médicaments, à 25 200 personnes (10,5 %).

33. Ghouta orientale : 150 000 personnes y restent piégées. Un convoi doit s'y rendre du 18 au 21 août pour apporter de l'aide à 25 000 personnes, le dernier remontant au 24 mai 2014.

34. Moudamiyet el-Cham : 24 000 personnes, dont environ 9 000 enfants, souffrent d'une pénurie de produits de première nécessité et de restrictions imposées à leur liberté de circulation. Le 28 juillet, l'OMS et le Croissant-Rouge arabe syrien ont apporté 5 tonnes d'assistance médicale qui permettront de couvrir les besoins du centre de soin pendant deux mois pour aider 24 000 personnes dans le besoin, y compris des antibiotiques, des médicaments pour les maladies chroniques et des multivitamines pour les enfants. Bien qu'un convoi ait pu se rendre à Moudamiyet du 14 au 21 juillet, il s'agit de la première fois que des fournitures médicales, à l'exception de vaccins, ont été acheminées dans la ville depuis octobre 2012.

35. Daraya : environ 4 000 personnes y restent piégées sans avoir pu recevoir d'aide durant la période considérée, le dernier convoi remontant à octobre 2012.

36. Yarmouk : 18 000 personnes y restent piégées. L'UNRWA a pu s'y rendre du 22 juillet au 9 août pour acheminer des colis alimentaires à 6 060 personnes; des articles non alimentaires, à 4 520 personnes; et des fournitures médicales ou médicaments, à 1 200 personnes. Pour la première fois depuis décembre 2012, les autorités syriennes ont autorisé la distribution de fournitures médicales, y compris des antibiotiques et des médicaments contre les maladies non transmissibles. Elles ont également autorisé les vaccins standard pour nourrissons et jeunes enfants. L'UNRWA n'a pas pu se rendre à Yarmouk depuis le 9 août en raison d'affrontements dans le camp.

37. Noubl et Zahra : 45 000 personnes y restent piégées par les forces d'opposition. Durant la période considérée, ces deux localités ont été touchées par des tirs de bouteilles de gaz depuis un canon improvisé, le « canon de l'enfer », et d'autres tirs de roquettes faisant un nombre indéterminé de victimes. Les secours humanitaires n'ont pas pu se rendre dans les deux villages depuis le 8 mai.

Libre passage de fournitures, personnel et matériel médicaux

38. La fourniture d'articles médicaux aux zones détenues par l'opposition s'est quelque peu améliorée depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), y compris aux zones assiégées de Moudamiyet el-Cham et Yarmouk, et l'est de la ville d'Alep.

39. L'OMS a fait parvenir des médicaments et du matériel médical dans des zones difficiles d'accès des provinces de Raqqa, Alep, Rif-Damas et Hassaké. Avec ses partenaires, elle a distribué les médicaments et fournitures nécessaires à environ 580 000 traitements médicaux[3], dont des solutions intraveineuses pour traiter 3 333 personnes dans la ville de Raqqa, 10 tonnes d'articles chirurgicaux pour les hôpitaux de l'est de la ville d'Alep et des médicaments pour maladies chroniques pour 22 300 personnes, des médicaments pour traiter 24 000 personnes pendant deux mois à Moudamiyet el-Cham et des traitements par solutions intraveineuse pour 3 400 personnes à Hassaké.

40. Pour répondre à l'épidémie de poliomyélite qui a éclaté en Syrie en 2013, sept campagnes nationales de vaccination ont été menées entre décembre 2013 et juin 2014 en coopération avec le Ministère de la santé, l'UNICEF, l'OMS et le Croissant-Rouge arabe syrien. Ne serait-ce qu'en juin, la campagne de vaccination a permis de vacciner 2,7 millions d'enfants dans l'ensemble des 14 provinces et quatre autres campagnes sont prévues d'ici à la fin de l'année.

41. Grâce à la campagne contre la rougeole, menée du 15 au 26 juin, 766 305 enfants ont pu être vaccinés. On compte à ce jour 389 cas confirmés de rougeole. L'épidémie de diarrhées aiguës continue par contre de se propager en Syrie, avec 5 535 cas signalés entre le 13 et le 19 juillet 2014. Le plus grand nombre de cas a été signalé à Deir el-Zor (1 522), Damas (798), Rif-Damas (528), Lattaquié (496) et Alep (465).

42. Les attaques contre les installations et le personnel médical se sont poursuivies durant la période considérée. En juillet, l'organisation Physicians for Human Rights a ainsi recensé 11 attaques contre neuf installations médicales : 7 dans la province d'Alep; 2 à Rif-Damas; 1 à Deir el-Zor; et 1 à Edleb. Sept attaques ont été perpétrées à l'aide de barils d'explosifs (toutes à Alep), 2 par roquettes, 1 par mortier et 1 par voiture piégée. Six des 11 installations médicales touchées avaient déjà été attaquées par le passé. La mort de 13 membres du personnel médical est également à signaler, dont 6 auraient été victimes d'assassinats ciblés. Onze ont été tués par les forces gouvernementales et deux par des groupes armés non gouvernementaux. L'organisation a indiqué que 9 membres de son personnel avaient été tués lors de bombardements, que 2 étaient morts à la suite d'actes de torture et que 2 avaient été tués par balle.

Procédures administratives

43. La mise en place de procédures de pose de scellés sur les camions, qui visait à faciliter et accélérer le passage aux points de contrôle, continue de ralentir la fourniture de l'aide humanitaire. C'est en particulier l'approbation des plans de chargement hebdomadaires qui provoque des ralentissements. L'acheminement de fournitures aux zones difficiles d'accès continue d'être négocié au cas par cas, au

---

[3] Le traitement standard pour une personne (par exemple, une cure d'antibiotiques de 8 jours) est déterminé pour chaque distribution de médicaments en fonction des normes édictées par l'OMC.

niveau central, dans le cadre de réunions avec le Comité mixte, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des affaires sociales et les services de sécurité. Cette procédure vaut aussi pour les autorisations d'accès à ces zones, celles-ci devant désormais être octroyées par l'administration centrale et non plus au niveau des plateformes provinciales de l'ONU. Les Gouverneurs d'Alep, Hama, Homs et Edleb se conforment à la nouvelle directive et n'accordent plus d'autorisations. En conséquence, il n'y a plus eu de convois à destination des zones difficiles d'accès de ces provinces depuis le mois de juin. L'OMS a continué de bénéficier d'une dérogation pour certains médicaments, vaccins et types de matériel médical.

44. Au 11 août, un total de 79 demandes de visa ou de renouvellement de visa étaient encore en attente, sachant que le délai de 15 jours ouvrables avait été dépassé pour 52 d'entre elles. Durant la période considérée, le nombre de visas en attente pour les organisations non gouvernementales internationales était toujours de 17.

45. Durant la période considérée, le nombre d'organisations non gouvernementales autorisées à travailler en partenariat avec des organismes des Nations Unies n'a pas changé, dans la mesure où deux organisations inactives ont été rayées de la liste des organisations autorisées et que deux y ont été ajoutées dans les provinces de Rif-Damas et Homs. On compte à ce jour 85 organisations nationales possédant 141 antennes dans tout le pays.

46. Les organisations non gouvernementales internationales continuent de ne pas pouvoir procéder à des évaluations des besoins indépendantes ou conjointes, nouer des partenariats avec les organisations nationales ou participer à des convois interinstitutions traversant les lignes de front ou aux missions de l'ONU sur le terrain, et la plupart ne peuvent pas ouvrir d'antennes.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

47. Confronté à l'intensification du conflit, au déplacement incessant des lignes de front, aux bombardements et à la prolifération des groupes terroristes désignés, le personnel a pris des risques considérables pour acheminer l'aide humanitaire en Syrie.

48. Le 26 juillet, deux voitures piégées ont explosé à Atmeh et Azaz, province d'Alep, tuant une vingtaine de personnes, dont un membre de Médecins sans frontières, et en blessant 80.

49. Le 22 juillet, la zone d'accueil des réfugiés du bureau du HCR à Damas a été touchée par des éclats provenant de combats à proximité. À Alep, un centre de soins de l'UNRWA du camp de Neirab a été endommagé lorsqu'un hélicoptère abattu par un missile sol-air s'est écrasé à proximité. Une douzaine de réfugiés palestiniens ont été tués et des douzaines, blessés. Durant la période considérée, le périmètre de distribution et la zone d'étape de l'UNRWA à Yarmouk ont été plusieurs fois touchés par des tirs lors d'affrontements sporadiques.

50. Vingt-huit membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national continuent d'être détenus ou portés disparus (27 membres du personnel de l'UNRWA sont détenus ou portés disparus et 1 membre du personnel du PNUD est détenu). Deux volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ont été tués à Raqqa et Douma, les 26 juillet et 3 août. Depuis mars 2011, 62 travailleurs humanitaires ont été tués, dont 14 membres du personnel des Nations Unies, 39 membres et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 membres et volontaires du

Croissant-Rouge palestinien et 2 membres d'organisations non gouvernementales internationales. De plus, le 6 août, deux conducteurs de camions ont été tués dans l'attaque d'un convoi du PAM sur la route de Deir el-Zor à Raqqa.

Observations

51. C'est une tâche particulièrement difficile qui attend mon Envoyé spécial pour la Syrie, Staffan de Mistura, et son adjoint, Ramzy Essedine Ramzy. Je leur ai demandé de réfléchir au moyen de créer des ouvertures pour lancer un processus politique, tout en y associant pleinement les pays de la région. L'action de mon Envoyé spécial contribuera à la concrétisation des six points que j'ai présentés le 20 juin devant l'Asia Society et qui, je l'espère, aideront à aboutir à un règlement raisonné et intégré.

52. La prolongation du conflit syrien a permis aux groupes radicaux armés, y compris ceux associés à Al-Qaida, de proliférer dans le pays. Les récents événements survenus en Iraq et les combats qui viennent d'avoir lieu à Arsal (Liban) montrent clairement les effets dévastateurs du conflit sur les pays voisins, et même au-delà. Les pays de la région devraient œuvrer au calme et à la réconciliation. Une fois encore, j'en appelle aux pays de la région, et à tous ceux qui ont de l'influence, pour qu'ils endiguent le flux des armes, des combattants et des ressources qui alimente les parties au conflit, quelles qu'elles soient, et empêchent les groupes terroristes d'acquérir des ressources financières et des armes.

53. Malgré l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2013/15 et des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), la situation en matière de protection s'est détériorée. Plus d'un millier de civils auraient été tués durant le mois courant, qui est le plus meurtrier depuis le début de la guerre. Les populations civiles vivent dans des conditions déplorables. Les violations abjectes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme se poursuivent, dans le mépris le plus total des considérations d'humanité. Les attaques aux barils d'explosifs perpétrées par les forces gouvernementales continuent sans relâche et ont même nettement augmenté, détruisant des quartiers entiers. L'opposition armée et les groupes extrémistes poursuivent leurs attaques aveugles, que ce soit au mortier, à l'artillerie ou à la voiture piégée. Je reste profondément préoccupé par les attaques qui continuent de viser les infrastructures vitales pour les civils, qui constituent elles aussi une violation flagrante du droit international humanitaire. Je rappelle à toutes les parties au conflit que le fait de s'en prendre délibérément à des civils constitue un crime de guerre. Toute espèce d'impunité doit être bannie de ce conflit.

54. L'avancée de l'État islamique d'Iraq et du Levant et les exactions auxquelles il se livre, dont des exécutions extrajudiciaires de civils et la décapitation des prisonniers, sont particulièrement préoccupantes. L'assassinat ciblé de civils et de ceux qui sont hors de combat et ne prennent donc plus part aux hostilités est contraire au droit international humanitaire. Je suis horrifié par les exactions qui me sont rapportées et les restrictions imposées tout particulièrement aux femmes, que ce soit par l'État islamique ou d'autres groupes extrémistes. Je condamne de la manière la plus ferme la persécution des personnes qui refusent l'idéologie extrémiste de l'État islamique et des groupes armés qui y sont associés.

55. Toutes les parties au conflit continuent de refuser l'accès aux secours de manière complètement injustifiée. Des centaines de milliers de personnes sont

piégées. L'ONU a instauré le mécanisme de surveillance pour garantir la transparence des opérations transfrontalières à venir autorisées par la résolution 2165 (2014). Je me félicite que l'adoption de cette résolution ait permis ce mois-ci d'ouvrir des points d'accès supplémentaires au travers des lignes de conflit et des frontières et je compte pouvoir faire état d'une augmentation du nombre de personnes aidées au titre des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014). L'accès à ceux qui se trouvent dans les zones les plus inaccessibles, soit environ 4,7 millions de personnes, doit être régulier, durable et sans entrave. Les récents progrès accomplis sont encourageants et montrent qu'il est possible d'améliorer la situation avec l'appui politique nécessaire. Nous devons tous redoubler d'efforts jusqu'à ce que toutes les personnes dans le besoin puissent bénéficier de l'aide humanitaire dont elles ont besoin. Un règlement politique du conflit reste toutefois indispensable. L'accès aux populations doit nettement s'améliorer pour influer de façon positive sur la vie de ceux qui souffrent en Syrie.

56. Je me félicite que la résolution 2170 (2014) ait été adoptée à l'unanimité. L'unité affichée par le Conseil est un signe fort, qui montre que le monde entier est déterminé à se mobiliser pour lutter contre la menace terroriste qui se fait jour en Syrie, en Iraq ou ailleurs. Je demande aux États Membres de coopérer pleinement en vue de mettre en œuvre ce texte et je rappelle à toutes les parties prenantes que nous ne devons pas réduire le conflit syrien à un problème de terrorisme et de combattants étrangers. N'oublions jamais que parvenir à un règlement politique du conflit syrien est la meilleure manière de stopper la propagation de cette nouvelle terreur.

Annexe

1. Protection des civils[a]

Exemples d'attaques contre des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

- Au 12 août, environ 130 des 153 étudiants enlevés par l'État islamique d'Iraq et du Levant, le 29 mai, sur la route de Ain el-Arab, sont toujours détenus. Deux se seraient échappés au cours de la période considérée.
- Le 11 août, au moins quatre barils explosifs auraient été largués sur le quartier de Bab el-Nayrab, dans la vieille ville d'Alep, tuant 12 civils, dont 5 enfants et 1 femme.
- Le 3 août, plus de 30 personnes ont trouvé la mort et des dizaines ont été blessées après que deux frappes aériennes eurent visé le centre-ville de Douma, dont un immeuble résidentiel et un marché adjacent.
- Le 3 août, plus de 15 civils ont été tués et des dizaines blessés lorsqu'un marché dans la localité de Kafr Batna a été bombardé.
- Le 30 juillet, deux civils ont été tués et 26 blessés dans la ville de Homs lorsqu'un véhicule piégé a explosé dans le quartier de Wadi el-Dahab.
- Le 23 juillet, deux obus ont frappé un marché de produits frais, Souq el-Hal, dans le quartier Zablatani de Damas, tuant trois personnes et en blessant six autres.
- Le 22 juillet, un engin explosif artisanal a explosé devant le cinéma el-Qahira, dans la ville d'Hassaké, tuant quatre personnes.

Ampleur des incidences du conflit sur les services publics

- Le conflit a continué de perturber les services de soins de santé. Des hôpitaux ont été endommagés dans 12 des 14 provinces. Sur les 97 hôpitaux du Ministère de la santé :
  - 41 % seraient pleinement opérationnels; 35 % partiellement opérationnels; 24 % ne le seraient pas du tout;
  - 71 % seraient accessibles aux patients cherchant à se faire traiter, tandis que 29 % ne le seraient pas pour cause d'insécurité;
- Au 8 août, plus de 700 000 personnes dans la ville d'Alep auraient régulièrement des difficultés à s'approvisionner en eau potable à la suite de dégâts causés aux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité et d'évacuation des eaux usées, par une explosion qui a eu lieu le 2 juin. Il a été possible d'obtenir un accès en toute sécurité à la station de pompage et les réparations sont en cours. Selon des informations, la ville d'Alep serait approvisionnée en électricité deux heures par jour en moyenne;

---

[a] L'ONU dispose d'un mécanisme de surveillance spécial qui permet de communiquer régulièrement les informations concernant les six violations graves commises sur la personne d'enfants dans les situations de conflit armé; ce mécanisme définit des normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue de déterminer les tendances.

- Compte tenu des effets du conflit sur les infrastructures et les services publics, des cas de diarrhée aiguë se multiplient en République arabe syrienne, 5 535 cas signalés entre le 13 et le 19 juillet 2014. Les provinces qui comptent le plus grand nombre de cas signalés ont été Deir el-Zor (1 522), Damas (798), Rif-Damas (528), Lattaquié (496) et Alep (465).

2. Accès en toute sécurité et sans entrave aux populations en détresse

Zones d'accès difficile

- Les dernières estimations font état de 4,7 millions de personnes se trouvant dans des zones d'accès difficile et ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence;
- Au cours de la période considérée, 469 510 personnes dans des zones d'accès difficile ont reçu une aide alimentaire (436 450 par le PAM et 33 060 par l'UNRWA);
- 81 151 personnes ont reçu des produits non alimentaires (71 004 par le HCR, 5 627 par l'UNICEF et 4 520 par l'UNRWA);
- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont distribué une assistance médicale à plus de 55 000 personnes dans ces zones;
- L'UNICEF a assuré le ravitaillement en eau, en articles d'assainissement et en produits d'hygiène de 60 039 personnes et l'accompagnement pédagogique de 23 100 enfants se trouvant dans ces zones.

Convois interinstitutions traversant les lignes de conflit

- Un convoi interinstitutions a été organisé durant la période considérée :
  - Le 29 juillet, un convoi de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien composé de 15 camions s'est rendu à Deraa afin de distribuer des secours à 10 000 personnes à Yadoudé, Tell Chehab et Zeizoun, dans les zones rurales dans l'ouest de la province. Cette région n'a bénéficié d'aucune assistance depuis le début du conflit.
- Six convois interinstitutions demandés n'ont pas eu lieu pendant la période considérée :
  - Un convoi interinstitutions qui devait se rendre les 13 et 14 août à Adra el-Balad et à Adra el-Oummaliyé n'a pas pu avoir lieu, le Gouvernement arabe syrien ayant donné son accord mais ne pouvant pas garantir la sécurité sur l'itinéraire proposé. L'ONU a suspendu le convoi en attendant de proposer un autre itinéraire;
  - Un convoi interinstitutions qui devait se rendre le 12 août à Qadsayya, dans la province de Rif-Damas, n'a pas pu avoir lieu faute d'approbation du Ministère des affaires étrangères;
  - Le 6 août, le Centre des Nations Unies à Alep a déposé une demande auprès du Gouverneur d'Alep pour qu'un convoi interinstitutions

fournisse une assistance à 5 000 familles dans l'est d'Alep. Aucune réponse n'ayant été reçue, un rappel a été envoyé le 12 août;

– Le 15 juillet, le Centre des Nations Unies à Homs a demandé l'autorisation d'envoyer un convoi à Houla, dans la province de Homs, destiné à 11 100 familles. Prévu à l'origine du 20 au 27 juillet, le convoi est toujours en attente;

– Le 15 juillet, le Centre des Nations Unies à Homs a déposé une demande auprès du Gouverneur de Hama pour envoyer un convoi interinstitutions à Sahel Gahab, à l'intention de 6 000 familles. Prévu à l'origine du 20 au 29 juillet, le convoi est toujours en attente;

– Le 15 juin, le Centre des Nations Unies à Alep a déposé une demande auprès du Gouverneur d'Alep pour reprendre le plan du convoi d'Alep, approuvé le 22 mai. Le Gouverneur a redéposé le plan au Ministère des affaires étrangères, qui n'a toujours pas donné suite.

Zones assiégées

- Au total, 241 000 personnes se trouvent toujours dans des zones assiégées;
- Au cours de la période considérée, 6 060 personnes, soit 2,5 % des personnes dans ces zones, ont reçu une aide alimentaire; 4 520 personnes, soit 1,8 %, ont reçu des produits non alimentaires; et 25 200 personnes, soit 10,5 % des habitants des zones assiégées, ont reçu une assistance médicale;
- L'UNRWA a distribué une aide alimentaire à 6 060 personnes dans le camp de Yarmouk, des produits non alimentaires à 4 520 personnes et une assistance médicale à 1 200 personnes;
- L'OMS a fourni une assistance médicale à 24 000 personnes à Moudamiyet el-Cham.

Assistance transfrontalière

En application de la résolution 2165 (2014)

- Au cours de la période considérée, passant par Bab el-Salam et Ramtha, à la frontière, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, en application de la résolution 2165 (2014), ont envoyé cinq cargaisons en République arabe syrienne – quatre à partir de la Turquie et un de la Jordanie. Une aide alimentaire a ainsi été fournie à 67 000 personnes; des produits non alimentaires à près de 70 000 personnes; de l'eau et des produits d'hygiène à environ 75 000 personnes; et de fournitures médicales à près de 110 000 personnes, y compris des fournitures médicales à 200 personnes ainsi que d'autres articles destinés aux habitants des provinces d'Alep, d'Ebleb, de Lattaquié et de Deraa.

Turquie

- D'après le Croissant-Rouge turc, les organisations humanitaires ont acheminé une aide humanitaire d'une valeur d'environ 23 millions de dollars en moyenne par mois de la Turquie vers la République arabe syrienne dans le cadre du dispositif de livraison au point zéro de la frontière géré par le

Croissant-Rouge turc. Cette moyenne mensuelle ne tient pas compte de l'aide fournie à travers les circuits commerciaux et autres.

- Le HCR a soumis deux demandes d'importation de produits à partir de la Turquie, qui ont été approuvées.

Jordanie

- Le HCR a présenté 46 demandes officielles au Gouvernement arabe syrien pour importer des produits de secours de base à travers la frontière avec la Jordanie. Elles ont toutes été approuvées.

Liban

- Au cours de la période considérée, l'ONU a continué d'acheminer des secours du Liban en République arabe syrienne, via les points de franchissement de la frontière de Masnaa et Arida.
- Le HCR a présenté 16 demandes afin d'importer des produits de secours de base, des médicaments et du matériel de télécommunication et de sécurité en passant par la frontière avec le Liban. Treize d'entre elles ont été approuvées et trois concernant le matériel de télécommunication et de sécurité sont en attente.

Sûreté des travailleurs humanitaires

- Le 6 août, deux chauffeurs conduisant des camions transportant de l'assistance alimentaire du PAM ont été tués lorsque leur convoi a été attaqué sur la route de Deir el-Zor à Raqqa.
- Le 26 juillet, un volontaire du Croissant-Rouge arabe syrien a été tué à Raqqa.
- Le 26 juillet, un membre de Médecins sans frontières a été tué lorsque deux voitures piégées ont explosé à Atmé et Azaz, province d'Alep. Au total, on dénombre une vingtaine de tués et 80 blessés.
- Le 22 juillet, la zone d'accueil des réfugiés du bureau du HCR à Damas a été touchée par des éclats. Aucun blessé n'est à déplorer. À Alep, un centre de soins de l'UNRWA du camp de Neirab a été endommagé lorsqu'un hélicoptère touché par un missile sol-air s'est abattu à proximité. Une douzaine de réfugiés palestiniens ont été tués et des dizaines blessés.
- La zone de distribution de l'UNRWA à Yarmouk a été touchée par des affrontements sporadiques durant la période considérée, des tirs d'armes atteignant les zones d'étape et de distribution à plusieurs reprises.
- Le nombre de travailleurs humanitaires tués depuis mars 2011 s'élève à 61, dont 14 membres du personnel des Nations Unies, 38 membres et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 membres et volontaires du Croissant-Rouge palestinien et 2 membres d'organisations non gouvernementales internationales.
- 28 membres des Nations Unies recrutés sur le plan national continuent d'être détenus ou portés disparus (27 membres de l'UNRWA sont détenus ou portés disparus et 1 membre du PNUD est détenu).

Déclaration d'engagement

- 24 groupes d'opposition armés ont signé la Déclaration d'engagement, réaffirmant les responsabilités fondamentales qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et leur volonté résolue de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des civils compte tenu de leurs seuls besoins. Sur les 24 groupes, 1 a signé la déclaration au cours de la période considérée :
  - Suqur al-Ghab : signé le 6 août.

3. Libre passage du personnel médical et des fournitures

Attaques contre des installations médicales au cours de la période considérée

- Physicians for Human Rights a recensé 11 attaques contre neuf installations médicales en juillet : 7 dans la province d'Alep, 2 à Rif-Damas, 1 à Deir el-Zor et 1 à Edleb. Sept attaques ont été perpétrées à l'aide de barils d'explosifs (toutes à Alep), 2 par roquettes, 1 par mortier et 1 par voiture piégée.
- Depuis le début du conflit, l'organisation a recensé 186 attaques contre 148 installations médicales.
- L'organisation a recensé la mort de 13 membres du personnel médical en juillet, dont 6 auraient été victimes d'assassinats ciblés. Onze ont été tués par les forces gouvernementales et deux par des groupes armés non gouvernementaux. Neuf membres de son personnel ont été tués lors de bombardements, deux sont morts à la suite d'actes de torture et deux ont été tués par balles. Depuis le début du conflit, elle a recensé la mort de 541 membres du personnel médical.

Retrait des médicaments et fournitures médicales des convois

- Durant la période considérée, il n'y a pas eu de retrait de médicaments ou de fournitures médicales des convois de l'OMS.
- La fourniture des articles médicaux aux zones détenues par l'opposition a fait des progrès depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), y compris Moudamiyet el-Cham, Yarmouk et l'est de la ville d'Alep.

Campagne de vaccination contre la poliomyélite

- La campagne de vaccination de juin a permis de vacciner 2,7 millions d'enfants dans l'ensemble des 14 provinces et quatre autres campagnes sont prévues d'ici à la fin de l'année par le Ministère de la santé, l'UNICEF, l'OMS et le Croissant-Rouge arabe syrien. La prochaine campagne devrait avoir lieu du 31 août au 4 septembre et vise à vacciner environ 2,8 millions d'enfants.

Campagne de vaccination contre la rougeole

- Il y a 389 cas confirmés de rougeole en République arabe syrienne à ce jour, l'essentiel étant enregistré dans les provinces de Deir el-Zor et Raqqa. En outre, plus de 2 800 cas présumés de rougeole ont été signalés par le biais du système d'alerte rapide, soit le double du nombre signalé pour l'ensemble de l'année 2013.

- Les chiffres définitifs de la campagne de vaccination menée par le Ministère de la santé du 15 au 26 juin montrent que 766 305 enfants ont été vaccinés dans l'ensemble des 14 provinces. La campagne a été appuyée par l'OMS et l'UNICEF.
- L'OMS et l'UNICEF aident le Ministère de la santé à élaborer un plan d'action national contre la rougeole et d'autres maladies pour lesquelles il existe un vaccin.

4. Obstacles administratifs

- Le 9 juin, le Ministère des affaires sociales a indiqué aux gouverneurs que l'ensemble des convois et des missions se rendant dans des « zones sensibles »[b] étaient tenus d'obtenir l'aval du Ministère des affaires étrangères, du Haut Comité de secours et du Bureau de sécurité nationale. Précédemment, les gouverneurs étaient chargés de coordonner et d'autoriser l'acheminement de l'aide, dans leurs provinces respectives, y compris à travers les lignes du conflit. L'acheminement des secours à travers les lignes de combat a continué d'être gravement entravé au cours de la période considérée.
- Le 7 juillet, le Ministère des affaires étrangères a communiqué les délais requis pour la présentation de plans hebdomadaires de chargement d'articles à bord des camions, conformément à la procédure consistant à y poser des scellés avant tout mouvement, dans le cadre des programmes réguliers : les organismes des Nations Unies doivent soumettre les plans de chargement les lundis, durant les heures de travail. Le Gouvernement s'engage à approuver les jeudis les plans hebdomadaires de chargement d'articles, dont la distribution doit commencer les samedis.
- Une dérogation a été obtenue pour la distribution de médicaments, de matériel médical et d'articles WASH (eau, assainissement et hygiène) pour les programmes ordinaires. La distribution de ces articles échappera à certaines des nouvelles procédures mises en place par le Ministère des affaires étrangères en avril et en mai. La distribution d'aide médicale pour les expéditions au travers des lignes de conflit sera coordonnée par le Ministère de la santé au cas par cas.

Procédures d'approbation du matériel de communications

- Le délai pour obtenir l'aval des autorités en ce qui concerne l'importation et la mise en service du matériel informatique et de communications continue d'être long. Cependant, après avoir reçu l'approbation de Syriatel (qui octroie les licences), le HCR a obtenu le feu vert pour importer 70 radios portatives VHF, 34 ordinateurs portables et 2 serveurs ProGres durant la période considérée. Le microterminal VSAT pour Qamichli a été approuvé et attend d'être dédouané. Le 10 août, le HCR a reçu du Ministère des affaires étrangères l'autorisation d'importer des systèmes de téléphonie CISCO.

---

[b] Le Gouvernement syrien parle de « zones sensibles ». L'ONU a demandé le 16 juillet des précisions sur une définition et des critères, mais n'a pas encore reçu de réponse. Aux fins de ce rapport, on entendra par cette expression, en attendant d'obtenir de nouvelles précisions, « zones difficiles d'accès », au vu de la difficulté de s'y rendre.

Interlocuteurs habilités

- *Le Gouvernement syrien* : Le comité établi conjointement par l'ONU et le Gouvernement syrien à l'issue de l'adoption de la résolution 2139 (2014) comprend un agent de liaison pour les questions de la sécurité. Des réunions se tiennent régulièrement entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur de l'action humanitaire, voire chaque jour.
- L'opposition n'a toujours pas été en mesure de désigner des interlocuteurs habilités : elle est très fragmentée et l'interlocuteur des groupes d'opposition armés n'est pas aisément repérable. Des efforts se poursuivent sur le terrain pour négocier un accès avec des interlocuteurs qui varient en fonction des localités.

Visas

- Les nouvelles directives en matière d'octroi de visas données par le Gouvernement syrien le 4 mars continuent d'être appliquées. Au 11 août, 79 demandes de visa ou de renouvellement de visa présentées par l'ONU n'avaient toujours pas été accordées, dont 27 dans le cadre des 15 jours ouvrables et 52 dépassant le délai des 15 jours ouvrables.
- Le nombre de visas qui n'ont toujours pas été octroyés aux organisations non gouvernementales internationales n'a pas changé, avec 17 demandes toujours en suspens.

Centres et présence humanitaire

- Le HCR a déménagé dans des locaux plus grands à Qamichli pour pouvoir accueillir du personnel supplémentaire et renforcer les opérations d'assistance humanitaire dans la province de Hassaké.

Organisations non gouvernementales internationales partenaires

- Le nombre d'organisations non gouvernementales internationales qui sont autorisées à travailler en Syrie est de 16.
- Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à collaborer directement avec leurs contreparties nationales ou à accompagner des convois des Nations Unies sur le terrain.
- Aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée s'agissant de la révision du modèle de mémorandum d'accord à l'intention des organisations non gouvernementales internationales qui veulent collaborer avec le Croissant-Rouge arabe syrien et les ministères techniques.

Organisations non gouvernementales nationales partenaires

- Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à établir des partenariats est de 85 et elles opèrent par l'intermédiaire de 141 antennes.
- Deux nouvelles organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées durant la période considérée : 1 dans la province d'Homs et 1 dans la province de Damas.

- Deux organisations non gouvernementales nationales inactives ont été retirées de la liste des organisations autorisées.

5. Financement

- 439,5 millions de dollars de financement pour la crise en Syrie ont été reçus durant la période considérée, dont 141,5 millions de dollars pour des activités à l'intérieur de la République arabe syrienne et 298 millions de dollars pour aider les réfugiés syriens dans des pays voisins.
- Sur le montant total du financement destiné à la République arabe syrienne au cours de la période considérée, 54,2 % (76,7 millions de dollars) sont allés à des activités du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. En ce qui concerne les pays voisins, 97,3 % (289,9 millions de dollars) du montant indiqué sont allés à des activités du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens.
- Au 18 août, le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens étaient financés à hauteur de 39 % (6,02 milliards de dollars demandés, 2,38 milliards de dollars reçus). Le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie est financé à 30 % et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens à 45 %.

6. Vue d'ensemble de l'aide humanitaire

Aide alimentaire

- En juillet, le PAM a distribué de la nourriture pour quelque 3,66 millions de personnes dans 13 provinces syriennes, soit 86 % des 4,25 millions de dollars prévus et 7 % de plus que les 3,42 millions de dollars distribués en juin (81 % du montant prévu).
- Sur l'ensemble de l'aide distribuée en juillet, quelque 3,4 millions de personnes l'ont reçue par l'intermédiaire des programmes ordinaires (92 %), 7 000 par des opérations transfrontières (0,2 %) et 302 960 personnes par des opérations franchissant la ligne de conflit (8 %)[c], soit 121 % de plus que les 136 845 personnes ayant reçu une aide au-delà de la ligne de conflit en juin.
- L'objectif fixé pour juillet n'a pas pu être atteint principalement en raison de l'insécurité des voies d'accès, qui a sévèrement limité les livraisons, en particulier au nord-est. De ce fait, quelque 388 539 personnes n'ont pas pu recevoir l'aide alimentaire prévue à Raqqa, Deir el-Zor et Hassaké durant la période considérée, dont 284 285 civils à Raqqa et moins de 20 % des 521 265 personnes prévues à Deir el-Zor et Hassaké.
- Au 14 août, le PAM avait envoyé au titre du cycle de distribution d'août 380 500 rations alimentaires familiales permettant de couvrir les besoins de 1 902 500 personnes, correspondant à 45 % de la quantité prévue, soit 31 % de plus qu'au même moment du cycle de juillet, dont un envoi de 19 500 rations dans 11 localités de la campagne d'Alep. De ces rations, 11 050 rations permettant de couvrir les besoins de 55 000 personnes ont été distribuées dans

---

[c] Ce chiffre comprend les 30 000 civils aidés à Moudamiyet el-Cham, qui faisaient partie du cycle de distribution de juillet mais ont déjà été mentionnés dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/525).

les villages de Menbej, El Bab, Jarablos, Maskana et Deir Hafer, dans la campagne d'Alep.

Produits de première nécessité et centres d'hébergement

- Le HCR a distribué des produits de première nécessité pour plus de 181 600 personnes dans neuf provinces entre le 17 juillet et le 4 août. En tout, plus de 2,8 millions de personnes ont reçu des produits de première nécessité dans 13 des 14 provinces depuis le début de l'année (10,1 millions de produits distribués en tout). Le HCR a aidé 434 645 personnes dans 91 zones assiégées ou difficiles d'accès depuis le début de l'année.
- Jusqu'à présent en 2014, le HCR a terminé le réaménagement de centres d'hébergement abritant 8 396 personnes dans six provinces. De plus, des centres privés ont été réaménagés pour 24 176 personnes dans les provinces d'Homs, de Rif-Damas et d'Alep.
- L'Organisation internationale pour les migrations a distribué des produits non alimentaires, sanitaires et de réaménagement des centres d'hébergement pour 7 025 personnes dans les provinces de Deir el-Zor, Alep, Soueida, Damas et Hama.

Santé

- L'OMS a distribué des médicaments et du matériel médical pour quelque 580 000 traitements médicaux dans les provinces de Raqqa, Alep, Rif-Damas et Hassaké[d]. Des sérums intraveineux permettant de traiter 3 333 personnes ont été fournis à Raqqa. À Alep, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, 10 tonnes de matériel chirurgical ont été livrées à quatre hôpitaux de la zone contrôlée par l'opposition, ainsi que des médicaments destinés à traiter 22 300 personnes contre des maladies chroniques.
- À Rif-Damas, l'OMS et le Croissant-Rouge arabe syrien ont distribué l'équivalent de deux mois d'antibiotiques et de médicaments destinés à traiter 24 000 personnes contre des maladies chroniques dans la localité assiégée de Moudamiyet el-Cham. À Hassaké, l'OMS a participé à des convois aériens du Ministère de la santé pour acheminer des sérums intraveineux pour 3 400 personnes vers la ville de Qamichli.
- Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni 30 000 dispositifs intra-utérins pour des établissements soutenus par le Ministère de la santé et l'Association syrienne de planning familial. Il a également fourni 5 autoclaves et 10 centrifugeuses pour les laboratoires de ces établissements.
- Le FNUAP a continué d'aider ses partenaires d'exécution à fournir des services vitaux de santé reproductive dans 28 cliniques mobiles, 27 cliniques fixes et 13 dispensaires dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Homs, Alep, Deir el-Zor, Raqqa, Hama, Deraa, Tartous et Lattaquié. Quelque 19 500 femmes ont reçu des services de santé reproductive au cours de la période considérée, dont 3 000 ont bénéficié de services de planification familiale, et

[d] Un traitement standard (par exemple huit jours d'antibiotiques) est considéré comme un traitement pour une personne. Les traitements sont déterminés pour chaque médicament sur la base des normes de l'OMS.

500 femmes enceintes ont pu bénéficier de soins d'accouchement par un système de bons pour la santé reproductive.

Eau, assainissement et hygiène

- Au cours de la période considérée, l'UNICEF a donné à 16,5 millions de personnes un accès à l'eau potable en leur fournissant de l'hypochlorite de sodium. De ces personnes, 41 % se trouvent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement.
- L'UNICEF et ses partenaires ont apporté un accès à l'eau et des services d'assainissement et d'hygiène à 60 039 personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès. À Hassaké, les partenaires de l'UNICEF ont distribué des tablettes de purification d'eau à 5 000 personnes et des trousses d'hygiène à 639 personnes et aidé à l'installation d'une citerne pour 400 personnes. À Homs, l'UNICEF a distribué par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien des tablettes de purification d'eau à 9 900 ménages (environ 49 500 personnes).
- En 2014, l'UNICEF a apporté de l'eau potable à 747 018 personnes en tout, à l'aide de citernes, de tablettes de purification et de stockages provisoires; 320 308 personnes ont reçu des produits d'hygiène et des messages de sensibilisation à l'hygiène, et 22 956 personnes ont eu accès à des toilettes et à des lavabos convenables.

Éducation

- En matière d'éducation, les activités ont porté avant tout sur les préparatifs de la nouvelle année scolaire, qui commence le 14 septembre en République arabe syrienne. En coordination avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF prépare une campagne de « rentrée scolaire », qui touchera 447 681 enfants.
- Au cours de la période considérée, l'UNICEF et la Direction de l'éducation de la province de Hassaké ont animé des clubs scolaires dans neuf zones difficiles d'accès, touchant 7 355 enfants, dont près de 50 % de filles. Des fournitures scolaires et des boîtes de jeux ont également été distribuées.
- À Homs, Harasta et dans les zones environnantes, des clubs scolaires ont continué de fonctionner dans 48 centres soutenus par l'UNICEF, touchant 15 745 enfants.
- Durant la période considérée, 590 enfants de Homs ont été sensibilisés aux dangers des mines, notamment dans les zones difficiles d'accès de Qariatein et la vieille ville de Homs. L'UNICEF a sensibilisé 22 800 personnes aux dangers des mines durant le premier semestre de 2014.

Réfugiés palestiniens

- Dans le cadre de ses programmes ordinaires, l'UNRWA a fourni une aide alimentaire à 60 076 personnes, des consultations de santé à 77 357 personnes, une aide en espèces à 45 892 personnes, 422 nouveaux microfinancements et une aide en eau potable, assainissement, hygiène et hébergement à 13 865 personnes.

- L'UNRWA a distribué une aide alimentaire à 6 500 personnes, une aide médicale à 1 200 personnes et des produits non alimentaires à 4 520 personnes à Yarmouk.

Agriculture

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni une aide agricole à 17 430 personnes dans les provinces de Rif-Damas, Hama et Edleb.
- La FAO est sur le point de conclure un partenariat avec l'Association vétérinaire syrienne afin de traiter 3,8 millions d'animaux dans les provinces de Rif-Damas, Homs, Hama, Hassaké, Edleb et Deraa.

Protection et services communautaires

- Le HCR continue ses activités de surveillance de la protection à l'aide de personnel sur le terrain dans 7 endroits clefs et 11 centres communautaires, dans le cadre de partenariats avec des organisations internationales et locales et avec l'aide de plus de 250 volontaires chargés de la mobilisation. Le HCR a effectué une visite de surveillance de la protection à l'école Andalos, qui abrite des personnes évacuées de la vieille ville de Homs.
- Depuis le début de 2014, le HCR et ses partenaires ont fourni à plus de 80 000 personnes un soutien psychologique, des activités sociales, récréatives et d'apprentissage, une sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste, une formation professionnelle et de l'aide juridique.
- Le FNUAP et ses partenaires ont fourni à 5 000 femmes une aide psychosociale et des services de premiers soins psychologiques dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Homs, Alep, Deir el-Zor, Raqqa, Hama, Deraa, Tartous et Lattaquié. De plus, 1 361 femmes et filles ont fait l'objet d'un dépistage de la violence sexiste, et 193 victimes de violence sexiste ont reçu des services spécialisés, notamment des conseils médicaux.
- En coopération avec les organisations non gouvernementales locales, l'UNICEF a fourni une aide psychosociale à 11 531 enfants dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Deraa, Quneitra, Tartous, Lattaquié, Hama et Homs. En 2014, l'UNICEF a fourni des services psychosociaux à 52 672 enfants et adolescents en tout.

Action face à la crise des réfugiés iraquiens dans la province de Hassaké

- Face à la détérioration de la situation humanitaire dans la province de Hassaké, due à l'afflux de quelque 55 000 personnes ayant fui le nord-ouest de l'Iraq, les Nations Unies ont mis en place des convois aériens entre Damas et la province de Hassaké. Le HCR a distribué 10 000 colis de produits non alimentaires pour 50 000 personnes, dont 5 000 destinés expressément aux réfugiés iraquiens. Le PAM a fourni 10 000 rations alimentaires familiales permettant de couvrir les besoins de 50 000 personnes, et 6 000 repas prêts à manger. D'autres convois aériens sont prévus.
- Au 15 août, le HCR a distribué, en coordination avec la plateforme des Nations Unies à Qamichli, quelque 1 200 colis de produits non alimentaires,

1 200 rations alimentaires prêtes à manger, une aide alimentaire pour 1 000 enfants, des fournitures en eau, assainissement et hygiène pour 3 000 personnes et de l'eau potable pour les réfugiés iraquiens du camp de personnes déplacées de Novruz et des villages voisins. D'autres distributions sont prévues.